

Madame Delphine TISSIER soutiendra sa thèse de doctorat en "Droit privé", intitulée : "La protection du corps humain sous l'angle de la procréation assistée - Regards croisés des droits français et nord-américains", sous la direction de Madame Anne-Françoise ZATTARA GROS et de Monsieur Rémy CABRILLAC le :

Mardi 15 mars 2011
A partir de 14h
Salle des Conseils Yves Guyon
Faculté de Droit et d'Economie

Composition du jury :

- Monsieur Jean-Louis BAUDOUIN, Professeur émérite, Université de Montréal
- Monsieur Rémy CABRILLAC, Professeur, Université de Montpellier
- Monsieur Emmanuel PUTMAN, Professeur, Université d'Aix-Marseille
- Monsieur Jean-Baptiste SEUBE, Professeur, Université de La Réunion
- Madame Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Maître de Conférences, H.D.R., Université de La Réunion

Résumé:

Comment aborder la dimension juridique du corps sans envisager en premier lieu sa protection ? Protégé, le corps humain ne l'a pas toujours été. La place du corps humain dans l'histoire et la philosophie en témoigne. En effet, le dualisme philosophique du corps et de l'âme a cédé sa place à la sacralisation de la personne humaine et il faut attendre le monisme spinoziste et l'éthique kantienne pour que soient enfin posés les premiers jalons de la protection du corps humain. Les droits romano-germaniques et de Common law s'en sont largement inspirés mais le droit nord-américain s'en est progressivement détaché au profit de la doctrine utilitariste. Ce qui a contribué à nuancer les systèmes de droits français et nord-américains dans leur approche du corps humain.

L'intérêt de l'étude juridique du corps humain dans sa double dimension française et nord-américaine est indéniable car la protection de celui-ci s'est bâtie autour de ces deux grands courants de pensée.

Protégée, la corporalité l'est particulièrement dans le domaine de la procréation assistée où elle est l'objet de toutes les attentions, mais aussi de toutes les convoitises. Ce domaine est placé au coeur de vives tensions éthiques auxquelles les législateurs français et nord-américains sont sensibles. Preuve en est de l'adoption de la loi canadienne sur la procréation assistée et de l'actuel projet de loi de révision des lois françaises de bioéthique. La majorité des interrogations porte alors sur ce sujet. Les questions de l'anonymat du donneur et du transfert post-mortem d'embryons s'inscrivent d'ailleurs au coeur du débat français et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'infertilité ait été désignée comme une grande cause mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé. À ce sujet, si la rigidité française contraste avec la souplesse nord-américaine, une évolution croisée a pu être relevée. Se pose alors la question de savoir si l'éventualité d'une communauté des protections du corps humain peut être envisagée. À partir de cette étude comparée, quelles en seraient les composantes présentes et à venir ?

La soutenance est publique.